

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 15-53/2021**

Date de convocation et d'affichage : 29 juillet 2021

Objet : Convention de prêt de mobilier scolaire – BOURG-LES-VALENCE.

L'an deux mil vingt et un et le trois août à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice – ANGE Josianne – JUVENON Marie-Hélène – GIROT Dominique – COMBRISSEON Jean-Luc – VEY-FARCE Cathy – BANC Jean-Pierre – ROUX Nicolas – LABLANQUI Jean-Marie – GRANGER Anne-Marie – BOISSIEUX Thierry – GARO Carine – BABILLON Agnès – SALATA Philippe.

Excusés : ROBIN Christelle – WOZNIAK Jean-Marie – AUROUX François – MANGIONE Sylvie.

Absents : VANDECASTEELE Corinne.

Procuration : ROBIN Christelle à COMBRISSEON Jean-Luc – WOZNIAK Jean-Marie à BANC Jean-Pierre – AUROUX François à BABILLON Agnès – MANGIONE Sylvie à ANGE Josianne.

COMBRISSEON Jean-Luc a été élue secrétaire de séance.

- ◆ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- ◆ Vu le projet de convention avec ci-annexé,

Considérant que, la convention a pour objet de définir les conditions de prêt de mobilier scolaire entre la commune de Clérieux et celle de Bourg-lès-Valence tel qu'annexée à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer la convention ci-annexée et tout document y afférent avec Bourg-lès-Valence.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Clérieux, le 5 août 2021.

**Le Maire
Fabrice LARUE**



CONVENTION DE PRÊT DE MOBILIER

ENTRE

La Mairie de Bourg-lès-Valence
représentée par son Directeur Général des Services Monsieur François DECK
36 rue des Jardins
26500 Bourg-lès-Valence

et

La Mairie de Clérieux
Représentée par sa Directrice Générale des Services, Madame Noémie ALIX
12 place Henri Bossane
26260 Clérieux

ARTICLE 1

Le mobilier scolaire est un outil de travail de la Direction Éducation de la Mairie de Bourg-lès-Valence. Suite à sa sollicitation, il est mis à la disposition de la Mairie de Clérieux, à titre gracieux et temporaire le matériel suivant, propriété de la Commune de Bourg-lès-Valence :

- 14 chaises en bois (à 4 pieds ; taille maternelle)

ARTICLE 2

L'emprunteur s'engage à prendre toutes les précautions quant au soin et à l'état du mobilier mis à disposition.

ARTICLE 3

L'emprunteur s'engage à remplacer ou à rembourser au prix de l'état du neuf le mobilier endommagé.

ARTICLE 4

L'emprunteur s'engage à restituer le mobilier au prêteur dès que celui-ci lui en fera la demande ou que la Commune de Clérieux n'en aura plus le besoin.

Fait à Bourg-lès-Valence, le 24 juin 2021

Mairie de Bourg-lès-Valence
Le Directeur Général des Services

Mairie de Clérieux
La Directrice Générale des Services



Handwritten signature of François DECK.

François DECK



Handwritten signature of Noémie ALIX.